



Financier :
FranceAgriMer

Contact :
boris.duflot@ifip.asso.fr

Valorisation

Publications

- Les réglementations pour la protection de l'environnement et du bien-être animal dans quelques pays de l'UE : évolutions récentes et conséquences potentielles. Ifip, collection « Etudes économiques ».
- Duflot B., Cagnat E., 2017. Les réglementations pour la protection de l'environnement dans quelques pays de l'UE : évolutions récentes. Journées Rech. Porcine, 49, p 271-276.

Réglementations environnementales dans quelques pays de l'UE : évolutions récentes

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les réglementations pour la protection de l'environnement sont régulièrement accusées d'entraîner des distorsions de concurrence. Les directives sont décidées à l'échelle européenne. Mais leur transcription en droit national peut en effet prendre des modalités diverses entraînant l'application plus ou moins contraignante pour les producteurs. Les réglementations de plusieurs pays majeurs de la production porcine européenne ont évolué durant les dernières années, dans un **arbitrage entre économie et protection de l'environnement** : installations classées en France, gestion des effluents en Allemagne ou au Danemark, émissions gazeuses des élevages dans toute l'UE. Une étude de l'Ifip a comparé, en 2016, les **points les plus contraignants sur le développement des élevages de porcs** dans les 5 principaux pays producteurs européens (**Allemagne, Espagne, France, Danemark, Pays-Bas**).

RÉSULTATS

Les résultats sont assez contrastés. En ce qui concerne les permissions d'exploiter, aucun pays ne se distingue très clairement. Par rapport au régime ICPE précédent, le régime d'enregistrement instauré en France en 2014 facilite grandement les démarches pour les projets compris entre 450 animaux équivalents et 2 000 porcs ou 750 truies. Les délais d'instruction des dossiers soumis à autorisation sont relativement comparables entre pays, de 1 à 2 ans. Les situations dans lesquelles le permis d'exploiter ne peut être accordé qu'au bout de 3 à 5 ans existent dans tous les pays mais restent exceptionnelles. Des différences sont en revanche observées sur les **coûts d'instruction des dossiers**. Ils sont sensiblement **plus élevés en Allemagne**. Sur le thème de la gestion de la fertilisation, **le Danemark** semble particulièrement contraint par les **normes d'épandage** et les **Pays-Bas** par le manque de surfaces d'épandage. **En France**, l'abandon des ZES à partir du 5^{ème} programme d'actions de la **directive nitrates** donne plus de souplesse aux éleveurs que dans la situation précédente, mais en contrepartie d'engagement à respecter l'équilibre de la fertilisation. **En Allemagne**, des failles dans l'application de la réglementation européenne ont été jusqu'à récemment bénéfiques aux éleveurs. Mais un virage réglementaire important s'opère depuis 2013. L'Allemagne doit rapidement modifier sa réglementation pour répondre aux plaintes de la Commission européenne.

En Espagne, la transposition de la directive nitrates est minimale. La Commission demande des modifications du programme d'actions et un élargissement des zones vulnérables, mais pour le moment le pays n'a pas engagé de réformes très contraignantes pour les élevages. Enfin la prise en compte des rejets atmosphériques d'ammoniac est très disparate. **Les Pays-Bas** se sont engagés à respecter un plafond national **d'émissions d'ammoniac** particulièrement bas en rapport à l'importance de son secteur de l'élevage. La majorité des élevages mettent en place des techniques de réduction des rejets et respectent d'ores et déjà les normes qui seront mises en œuvre lors de la parution du **BREF élevage** en 2017.

En Allemagne et au Danemark, les techniques de réduction des émissions sont moins fréquentes qu'aux Pays-Bas mais relativement courantes car déjà imposées dans de fréquents cas pour les élevages soumis à autorisation. **En Espagne**, l'application des limites d'émissions d'ammoniac en 2017 ne posera que peu de problèmes aux éleveurs car les références de rejets utilisées pour les élevages sur caillebotis et ventilation statique sont inférieures à ces plafonds pour la plupart des catégories animales. **La France** semble plus significativement impactée par cette prochaine évolution, **les élevages neufs de taille supérieure aux seuils d'autorisation IED devront mettre en place des techniques de réduction des émissions**.

PERSPECTIVES

Sur les différents points réglementaires abordés, des divergences relativement importantes sont constatées. La question reste posée si les évolutions réglementaires à venir vont aboutir à une plus grande harmonisation des conditions de production entre ces pays. **L'Espagne** semble être un cas à part puisque le développement de la production ne se traduit pas pour le moment par des avancées réglementaires.

Dans les 4 autres pays, les différences semblent moins fortes qu'elles ont pu l'être par le passé. L'évolution des réglementations en France, au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas montre une tendance qui va vers une prise en compte plus précise de la **capacité du milieu à absorber les pollutions**. Les réglementations qui imposaient principalement des objectifs de moyens sont peu à peu remplacées par des réglementations axées sur l'atteinte de résultats. Ceci favorise plutôt une **convergence des conditions de concurrence entre pays européens**.